

Transcription de la vidéo : Renseignements personnels et informations confidentielles

Bonjour,

Cette année, « Le renseignement personnel et l'information confidentielle » compose le thème de la campagne de sensibilisation.

Un renseignement personnel est une information qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier. Par défaut, un renseignement personnel est une information confidentielle, à moins d'un consentement de diffusion du propriétaire du renseignement personnel ou de certaines exclusions prévu par la loi.

Que ce soit pour qu'un étudiant puisse s'inscrire à des cours et recevoir ses reçus d'impôt, pour qu'un employé puisse recevoir des dépôts directs et ses T4 ou pour qu'un futur employé puisse postuler sur un poste, des renseignements personnels sont confiés à l'École afin qu'elle puisse opérer adéquatement et répondre à ses obligations légales.

Il existe ainsi un **lien de confiance** entre ceux qui confient leurs renseignements personnels et HEC Montréal. La divulgation non autorisée de cette information peut briser ce lien de confiance et peut impliquer des poursuites judiciaires.

Des « loi et standard » encadrent l'utilisation de ces renseignements tels que la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ainsi que le standard de sécurité PCI-DSS du « *Payment Card Industry* ».

Selon l'analyse de la loi et de la jurisprudence, les grandes catégories de renseignements personnels sont :

- Les renseignements d'identification.
- Les renseignements de santé.
- Les renseignements financiers.
- Les renseignements relatifs au travail.
- Les renseignements relatifs à la situation sociale ou familiale
- Les renseignements scolaires ou relatifs à la formation.

En plus des renseignements personnels, il y a aussi l'information confidentielle à caractère non personnel qui doit être protégée. La divulgation de celle-ci peut offrir un avantage concurrentiel à une tierce partie ou compromettre la sécurité interne de HEC Montréal.

Voici quelques catégories d'information confidentielle à caractère non personnel :

- L'information de nature stratégique pour HEC Montréal.
- L'information technique sur les vulnérabilités internes.
- L'information sur la gestion interne.

Qu'elle soit à caractère personnel ou non, l'information de nature confidentielle doit être protégée. À cet effet, voici un extrait de l'article 2088 du Code civil du Québec:

« Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. »

Voici quelques conseils pour vous aider à protéger l'information confidentielle:

- Assurez-vous que les accès soient attribués selon les besoins d'affaires.
- Adopter une bonne gestion de vos mots de passe. Il existe une formation sur la bonne gestion des mots de passe que vous pouvez consulter sur notre site Web.
- Déposer vos documents dans un répertoire ayant une protection appropriée.
- Préserver la confidentialité des documents lors de leurs communications et de leurs transports. Cela peut se faire en utilisant du chiffrement.
- Assurez-vous d'entreposer vos documents papier dans un endroit sécuritaire, par exemple, un classeur que vous pouvez fermer à clé.

Je vous invite également à consulter le Guide « Renseignement personnel et information confidentielle » qui fournit de l'information générale et pratique afin d'identifier l'information confidentielle que HEC Montréal possède. De plus, il propose quelques mesures de protection simples à mettre en place afin de protéger adéquatement les renseignements personnels et l'information confidentielle.

Merci de votre attention.

Avec un effort commun, les informations de HEC Montréal seront en sécurité.